

15ème législature

Question N° : 31554	De Mme Séverine Gipson (La République en Marche - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Programme télévisuel de prévention	Analyse > Programme télévisuel de prévention.
Question publiée au JO le : 04/08/2020 Réponse publiée au JO le : 05/10/2021 page : 7385 Date de renouvellement : 01/12/2020		

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'offre de programmes de santé destinés aux personnes âgées, sur les chaînes de France Télévision. La crise sanitaire a démontré que les personnes âgées étaient des personnes vulnérables à la Covid-19, mais elle a également mis en lumière le manque de sensibilisation des personnes âgées face aux risques sanitaires et leur capacité de résilience face à la maladie et à la vieillesse. Afin de prémunir ce public des risques de l'inactivité ou liés à leur avancée en âge, la création d'un programme télévisuel axé principalement sur les bons gestes à adopter lorsqu'une personne prend de l'âge, agrémenté de conseils de prévention et séances de motricité ou gymnastique, permettrait de transmettre des messages de santé publique au plus près des téléspectateurs. Un tel programme éducatif et interactif a un intérêt de santé publique puisqu'il encouragera la mobilité à domicile pour des personnes sédentaires, et sensibilisera à la prévention sur les bonnes pratiques à adopter en cas de fortes chaleurs par exemple, d'aménagement du domicile ou des aides proposées par l'Etat, destinées à ces personnes âgées, qui souvent ne connaissent pas l'éventail des accompagnements auxquelles elles peuvent prétendre. Enfin, un tel programme proposant des exercices de mobilité, des exercices de respiration et de relaxation aura pour conséquence de prévenir la perte d'autonomie, alors que le gouvernement et le parlement auront à débattre prochainement de la loi grand âge et autonomie. Elle souhaite savoir si elle est favorable à un tel programme télévisuel.

Texte de la réponse

En application de l'article 51 de son cahier des missions et des charges, France Télévisions participe à toute campagne d'information et de prévention à caractère sanitaire et social décidée par les pouvoirs publics. Ces derniers prennent en charge le coût de cette participation. À ce titre, depuis le début de la crise sanitaire, France Télévisions se mobilise en diffusant régulièrement aux heures de grande écoute les messages d'information, en particulier sur les gestes barrières, réalisés par le ministère des solidarités et de la santé et Santé publique France, concernant le virus Covid-19. Dernièrement, une nouvelle campagne télévisuelle a été mise en place par le ministère des solidarités et de la santé et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Dans ce contexte, l'audiovisuel public s'est naturellement mobilisé à nouveau. Du 28 septembre au 1er novembre 2020, pour répondre au besoin d'information des personnes âgées et de leurs proches, la CNSA a diffusé neuf programmes courts, « Ensemble pour l'autonomie », comportant des conseils de prévention de la perte d'autonomie du lundi au vendredi vers 18h50 sur France 3 et du vendredi au dimanche vers 20h50 sur France 5. Quatre chroniques radio « Tout savoir sur » ont également été proposées, notamment sur France Bleu et France Inter. Par ailleurs, France



Télévisions diffuse quotidiennement des émissions portant sur la santé publique et destinées à tous les téléspectateurs, dont les personnes âgées. On pourra noter, en particulier, sur France 5, le « magazine de la santé », qui comporte une dimension interactive et qui traite régulièrement de thèmes concernant les personnes âgées, ou l'émission « Allô docteurs », qui aborde des thèmes médicaux classiques trois fois par semaine, les deux autres rendez-vous étant consacrés à un débat ou au bien-être. Ainsi, les médias publics, vecteurs de représentation et d'identification puissants, s'engagent, dans leurs offres de contenus, à faire progresser la conscience individuelle et collective des citoyens dans l'ensemble des champs de la responsabilité sociale et sociétale, parmi lesquels la prévention de la perte d'autonomie des aînés.